

Décision

Générale

colonial

Décision n° 828 du 22 juin 1953 :

n° 828

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/07/1953

Date de publication
22 juin 1953

Date du numéro
1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent-chef infirmier Dubernard (Paul) est mis à la disposition du Directeur du Service de Santé, en qualité de sous-officier chargé du bureau des entrées à l'Hôpital Principal de Djibouti, à compter du 15 juin 1953, date de son débarquement sur le Territoire.